

Délégation Ressources Humaines et Moyens Généraux  
Direction Administration et développement des RH  
Direction adjointe Administration des Ressources Humaines

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA METROPOLE DE LYON LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment son article 9,

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté modifiant l'arrêté du 16 septembre 2021 portant lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne pour les agents de la fonction publique territoriale en date du 23 mai 2022,

**Vu** l'arrêté n° 2024-10-21-R-07-85 portant délégations de signature accordées aux agents de la Métropole de Lyon – Abrogations et attributions des délégations – Abrogation de l'arrêté n° 2024-09-18-R-0731 du 18 septembre 2024,

**Considérant** le nombre de recrutements et de nominations dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux intervenu dans la collectivité,

**Considérant** que les agents ont respecté leurs obligations de formation,

#### ARRETE

**Article 1** – La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2024 est arrêtée comme suit :

MATRICULE	GENRE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
12327	MADAME	BRUNET MUSIL	NATHALIE	DGEEP
17808	MADAME	DIAB	FARIDA	DSHE
14894	MADAME	EL JERRARI	KAWTAR	DGR
12806	MADAME	FAURIEL	CHRISTELLE	DGEEP
16673	MADAME	HENRIQUES	GAELE	DSHE
16713	MADAME	LACOMBE	TOURAYA	DSHE
10693	MADAME	LECLERC ORSINI	MARIE JEANNE	DGEEP
16746	MADAME	MAKALA	PAMELA	DSHE
14219	MADAME	MARTINEZ-REGRENIL	LAURENCE	DGR
20183	MONSIEUR	MERABET	LAFI	DGR
16796	MADAME	MICHAUD	STEPHANIE	DSHE
16797	MADAME	NOIRAY	MARYLINE-CHRISTEL	DSHE

12176	MADAME	PRACH	LAETITIA	UGI
16304	MADAME	SEGARRA	STEPHANIE	DSHE
16396	MADAME	SLIMANI	DONYA	DSHE
17888	MADAME	TSIVOURAS	MARION	DTEE
11933	MADAME	VERICEL	STEPHANIE	DTEE
12482	MADAME	VIRICEL	VIRGINIE	DDR
22037	MADAME	YACOUBI	LYNDA	DSHE

Les agents inscrits sur cette liste, qui ne seraient pas nommés dans un délai de deux ans à compter du 29/11/2024 pourront obtenir leur réinscription sur ladite liste, pour une nouvelle durée d'une année renouvelable une fois. Les agents ne bénéficient de ce droit de réinscription, la troisième et quatrième année, que sous réserve d'avoir fait connaître par écrit leur intention d'être maintenus sur cette liste dans un délai d'un mois avant le terme de la deuxième année d'inscription (au plus tard le 28/10/2026), et d'un mois avant le terme de la troisième année (au plus tard le 28/10/2027). Ce délai de quatre ans d'inscription sur la liste d'aptitude pourra également être prolongé en cas d'accomplissement des obligations du service national, de congé de maternité, ou de congé parental.

**Article 2** - Un recours peut être formé contre la présente liste, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit de type :

- Gracieux, auprès du Président de la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante :  
Métropole de Lyon – 20 Rue du Lac – CS 33569 – 69505 Lyon Cedex 3 ;
- Contentieux, auprès du greffe du Tribunal administratif de Lyon à l'adresse suivante : 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon cedex 03 ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La réponse de la collectivité à votre éventuel recours gracieux, y compris une réponse implicite de rejet, peut également faire l'objet d'un tel recours dans le même délai.

**Article 3** - Madame la Directrice générale de la Métropole de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 25/11/2024

**Le Président et, par délégation,**

La Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines



Zémorda KHELIFI

La présente liste sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône,
- Monsieur le Président du Centre de gestion du Rhône,

Elle fera également l'objet d'une publicité par voie d'affichage.